

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire
26 mars 2025, 16 h 30
Salle 1609
Pavillon Palasis-Prince

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Bergeron, Dean
Boctor, Favez Fouad
Bourque, Vickie
Brouillet, Eugénie
Carbonneau, Carole
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Fournier, Anthony
Garon, Caroline
Gélineau, François
Hébert, Marie-Josée
Houde, Jean
Labelle, Bernard

Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lamontagne, Marie
Lavallée, Diane
Lavallée, Guy
Martin, Sabrina
Morency, Bernard
Morin, Paule-Anne
Ouellet, Michel
Ouellet, Richard
Pérusse, Louis
Richer, Monique
Vaillancourt, Laurence

Personnes absentes :

Bergeron, Cathia
Choquette, Claude
Dallaire, Michel

Émond, Louis

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 26 mars 2025 ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-28

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 mars 2025.

Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

3. Communications du président et de la rectrice

Le président indique que la Campagne majeure du Carrefour international Brian-Mulroney a atteint 87 M\$. L'événement de clôture de la campagne a eu lieu à Montréal le 20 mars dernier. Il mentionne qu'il s'agissait d'une excellente occasion de faire du réseautage et que l'Université a reçu une vague de gratitude pour son initiative.

Il rappelle aux membres que le processus d'évaluation du Conseil d'administration débutera après la séance pour dépôt des résultats à la séance de juin et les invite à participer en grand nombre.

Il cède la parole à la rectrice qui donne les informations suivantes :

Retour sur la clôture de la Campagne majeure du Carrefour international Brian-Mulroney : La rectrice complète l'information du président en indiquant que les fonds amassés seront dédiés à la construction de pavillons, aux étudiants et étudiantes ainsi qu'à l'embauche de nouvelles professeures et professeurs dans les secteurs interdisciplinaires.

Cellule de veille : La rectrice mentionne que les travaux avancent bien et que les rencontres avec les leaders des syndicats ont eu lieu. Également, des initiatives mises en branle sont très porteuses par rapport à la recherche nordique et arctique.

Retour sur le conflit actuel avec les États-Unis : Elle explique le contexte actuel des coupures budgétaires dans les universités américaines. La menace à laquelle les universités québécoises font face est sérieuse. Il est de leur devoir de venir en aide aux collègues universitaires américains et de maintenir des relations diplomatiques et scientifiques avec les États-Unis.

Budget provincial : Lors de la présentation du budget provincial ayant eu lieu le mardi 25 mars, c'est essentiellement un gel des dépenses qui a été annoncé. La rectrice souligne la qualité du travail de l'équipe du Service des finances pour la saine gestion des finances de l'Université.

Table d'échange : L'Université a organisé le mardi 25 mars un événement appelé « Le grand rendez-vous de la relève professorale » sous forme de table d'échange pour souligner l'embauche de 300 professeures et professeurs. Soixante (60) personnes étaient présentes. Le but de cet événement était de comprendre les défis des professeurs, de mieux les accompagner, de les aider au démarrage de leur carrière en recherche et d'écouter leurs recommandations entre autres sur l'enjeu du retour des professeures et professeurs sur le campus. Cet événement sera répété annuellement.

La question d'un membre porte sur le retour au Québec de chercheurs et professeurs universitaires canadiens dans le contexte géopolitique actuel avec les États-Unis.

3.1 Plan de travail des activités récurrentes du CA (DA-2025-138)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

3.2 Rapport d'activités de la rectrice (DA-2025-139)

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2025

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-29

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2025.

5. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 (DA-2025-140)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-30

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-140.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Démission et nomination**6. Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
- Vice-doyen à la recherche par intérim (DA-2025-141)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-31

De recevoir la démission de Alexis Achim à titre de vice-doyen à la recherche de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, démission prenant effet le 1^{er} avril 2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-32

De nommer Luc LeBel vice-doyen à la recherche par intérim de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2025.

Nominations

7. Faculté de médecine

7.1 Département d'innovation en éducation médicale : directrice par intérim (DA-2025-142)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-33

De nommer Nathalie Gingras à titre de directrice par intérim du Département d'innovation en éducation médicale de la Faculté de médecine, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025.

8. Conseil d'administration

- Vice-président (EQ-2025-143)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-34

De nommer de nouveau Bernard Morency vice-président du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période rétroactive du 23 février 2025 au 22 février 2027.

ORDRE DU JOUR COURANT

9. Découvrir l'Université (16 h 49)

- Le partenariat structurant (DA-2025-144)

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation est accompagnée de Kaouther Bessrou, adjointe à la vice-rectrice et directrice du Bureau des chaires et des entités structurantes, qui présentent aux membres du Conseil « Le partenariat structurant » : 1) une grande université de recherche; 2) une recherche d'impact; 3) une recherche partenariale; et 4) l'impact sociétal.

Les questions et commentaires de membres portent sur : 1) la comparaison avec les universités canadiennes et québécoises sur le financement externe et sur l'élément sur lequel l'Université rehausserait son approche; 2) la qualité de l'accompagnement stratégique donné aux facultés par le Bureau des chaires et des entités structurantes; 3) les perceptions du public face à la recherche partenariale; et 4) l'impact du contexte actuel avec les États-Unis sur les projets de recherche.

10. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration (17 h 20)

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 19 mars 2025 afin de revoir trois documents qui sont présentés au CA. Le président du comité est accompagné de Caroline Martel, directrice du Service des finances, pour présenter les points 10.1 et 10.2 et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

En plus du projet de budget pour l'année 2025-2026, qui est sous la responsabilité du Comité exécutif, et de la mise à jour du budget pluriannuel 2025-2026 à 2029-2030, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

10.1 Mise à jour des résultats de l'année financière 2024-2025 sur la base des résultats financiers au 31 janvier 2025 (DA-2025-145)

Le président indique que l'Université prévoit terminer l'année 2024-2025 avec un excédent de 30M\$ au fonds de fonctionnement. L'excédent sera mis en réserve pour des projets déjà identifiés tels que : 1) l'Institut

nordique du Québec; 2) l'amélioration des services en ressources humaines et en finances; et 3) les projets de recherche. Cet excédent permet également au maintien de la réserve institutionnelle pour contingence future à son niveau actuel.

CA-2025-35

Considérant les recommandations du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De recevoir la mise à jour des résultats de l'année financière 2024-2025 sur la base des résultats financiers au 31 janvier 2025; et

D'adopter les transferts pour projets ciblés d'investissement apparaissant à ces projections financières, tels qu'ils figurent au document DA-2025-145.

10.2 Révision du Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (DA-2025-146)

Le président du comité mentionne que la gestion des risques des approvisionnements est incorporée à la gestion intégrée des risques de l'Université. Toutefois, des obligations légales perdurent envers le Secrétariat du Conseil du trésor (ci-après « SCT »). Conformément à la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée par le SCT (ci-après la « Directive »), l'Université Laval doit concevoir et mettre en place le Cadre de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après le « Cadre de gestion CCGC ») en plus d'élaborer annuellement le Plan de gestion des risques. Des propositions d'amélioration ont été apportées. Les membres du comité sont satisfaits du document.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-36

Considérant les recommandations du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

D'adopter le nouveau Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, qui annule et remplace l'Annexe 11 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats, tel qu'il figure au document DA-2025-146; et

De recevoir favorablement les changements proposés aux rôles et responsabilités de l'article 9 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats qui concernent la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

11. Projet du budget 2025-2026 (17 h 25)

- Recommandation du Comité exécutif (DA-2025-147)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances est accompagné de Caroline Martel, directrice du Service des finances, pour présenter le point et répondre aux questions des membres, le cas échéant. Il indique que le budget 2025-2026 a été élaboré en fonction des paramètres budgétaires adoptés à la séance du Conseil d'administration du 26 février. Il cède ensuite la parole à la directrice du Service des finances.

Elle débute en mentionnant que dans un souci d'efficacité institutionnelle et comme annoncé dans le déploiement prévu aux orientations et paramètres budgétaires du budget de fonctionnement, l'abolition à compter du 1^{er} mai 2025 de la facturation interne pour la téléphonie et la réseautique a été intégrée au présent projet du budget. De plus, une amélioration a été apportée au projet du budget, soit l'ajout d'une section sur les enveloppes ciblées et réserves. Elle présente ensuite les faits saillants : 1) du fonds de fonctionnement;

2) du fonds des immobilisations; 3) du fonds avec restrictions; 4) du fonds de dotation; et 5) du fonds de souscription.

Les questions des membres portent sur : 1) le financement des universités dans le budget provincial; et 2) le niveau d'inquiétude face à la guerre commerciale sur l'économie du Québec.

CA-2025-37

Considérant la proposition du Comité exécutif,

De recevoir le document Projet du budget 2025-2026, tel qu'il figure au document DA-2025-147.

12. Budget de fonctionnement 2025-2026 : indexation des frais institutionnels obligatoires (FIO)

(17 h 50)

- Recommandation du Comité exécutif (DA-2025-148)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances mentionne que depuis 2008-2009, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) encadre les augmentations annuelles permises pour les frais institutionnels obligatoires (FIO). Pour 2025-2026, la hausse maximale est de 2 %. Elle sera appliquée aux tarifs des frais afférents (75 %) et des frais de gestion (25 %).

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-38

D'accepter une indexation de 2 % des frais institutionnels obligatoires (FIO) à partir de l'automne 2025; et

D'affecter cette hausse aux tarifs des frais afférents (75 %) et des frais de gestion (25 %).

13. Règlement sur les frais d'admission et d'inscription : introduction d'un acompte sur les droits de scolarité au moment de l'acceptation d'une offre d'admission

- Autorisation (DA-2025-149)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances mentionne qu'il s'agit de l'introduction d'un dépôt sur les droits de scolarité de 300 \$ pour les personnes ayant la citoyenneté canadienne ou un statut de résident permanent et de 1 000\$ pour les autres (art. 8.3.1) payable au moment de l'acceptation d'une offre d'admission à un programme pour les demandes visant la session d'hiver 2026 et les suivantes. Ceci permet de s'assurer d'un engagement plus ferme des personnes candidates envers leur projet d'étude. Plusieurs universités québécoises l'ont déjà introduit.

Les questions des membres portent sur : 1) l'efficacité de l'implantation du dépôt au sein des universités québécoises; 2) les ententes de paiements pour les personnes étudiantes plus vulnérables au niveau financier; 3) le comparatif du montant du dépôt demandé avec les autres universités; et 4) les frais supplémentaires exigés advenant le changement de programme à l'interne.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-39

D'autoriser l'introduction d'un acompte sur les droits de scolarité payable au moment de l'acceptation d'une offre d'admission, à compter de mai 2025 pour les demandes visant la session d'hiver 2026 et les suivantes; et

D'apporter les modifications requises aux articles 3.1, 3.4, 8.3.1, 8.5, 10.1.1, 10.1.4 et 10.2.2 du Règlement sur les frais d'admission et d'inscription, telles qu'elles figurent au document DA-2025-149.

14. **Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration** (17 h 58)

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 11 mars 2025 et qu'il s'agissait d'une séance extraordinaire. Le sujet abordé lors de cette rencontre a été le suivant :

14.1 **Contrat de support du progiciel PeopleSoft : autorisation de conclure un contrat de gré à gré d'une durée d'un an avec le prestataire de services Support Revolution (DA-2025-150)**

La présidente du comité rappelle que le projet EVO en cours vise, entre autres, à moderniser les systèmes informatiques actuellement utilisés pour la gestion des ressources financières et la gestion des ressources humaines – systèmes actuels qui sont les progiciels PeopleSoft RH et Finances.

En septembre 2024, la firme Rimini informait l'Université de l'arrêt de son offre de support pour PeopleSoft à l'été 2026. Face à cette annonce, l'Université a lancé une analyse des risques associés à la fin de ce service et a étudié plusieurs scénarios de remplacement. Les risques identifiés comprenaient notamment :

- Une rupture de l'assistance technique pour les systèmes RH et finances, menaçant la gestion des paies et des relevés fiscaux;
- Des incertitudes quant à la capacité de Rimini à maintenir son engagement jusqu'en juillet 2026, en raison d'une perte significative de main-d'œuvre spécialisée;
- La nécessité de garantir la stabilité des systèmes actuels jusqu'à l'implantation du futur progiciel de gestion intégré (PGI) dans le cadre du programme ÉVO.

Afin de répondre à ces enjeux, une analyse approfondie du marché a été menée pour identifier des solutions de remplacement et évaluer différents scénarios. Cette analyse a révélé que peu de prestataires sont en mesure d'offrir un support adapté aux versions de PeopleSoft utilisées par l'Université. Seule l'entreprise Support Revolution a été identifiée.

Ce dossier a été analysé et discuté avec le comité directeur du programme EVO. Il est important de comprendre que, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'approvisionnement, le présent contrat ne peut pas être conclu de gré à gré pour plus d'une année compte tenu que l'entreprise Support Revolution ne détient pas actuellement l'autorisation requise pour contracter avec les organismes publics. De ce fait, à moins que l'entreprise obtienne cette autorisation, l'Université devra reprendre ce dossier annuellement – soit : 1) d'effectuer une recherche aux marchés; 2) d'émettre un avis d'intention au système SEAO; puis 3) en fonction des résultats, de procéder.

En conclusion et pour respecter la réglementation en vigueur en matière d'approvisionnement, les membres du comité recommandent au Conseil d'administration d'approuver la recommandation d'autoriser la conclusion d'un contrat de gré à gré d'une durée d'un an avec l'entreprise Support Revolution pour les services de support requis aux progiciels PeopleSoft en opération actuellement.

Les questions des membres portent sur : 1) le résultat de la fiche d'intention; et 2) le paiement du contrat en argent américain.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-40

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'autoriser la conclusion d'un contrat de gré à gré avec le prestataire de services Support Revolution en vertu de l'article 13 (4^o) de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) pour une valeur estimée totale de 502 250 \$ US, soit environ 721 000 \$ CA, sur une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026; et

De désigner la directrice adjointe – approvisionnement ou la directrice du Service des finances comme signataire de tous les documents relatifs à ce contrat et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans l'intérêt fondamental de l'Université Laval et dans le respect des dispositions de l'article 6.5 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats de l'Université Laval.

15. Rapport du Comité de suivi du Projet de transformation de la gestion des ressources humaines, évolution de la gestion des ressources financières et remplacement des systèmes actuels de gestion

Le président mentionne que le plan d'affaires est en cours et sera présenté au Conseil d'administration à l'automne. C'est un projet qui doit être implanté d'ici les quatre prochaines années.

RENCONTRE DES MEMBRES SANS LA DIRECTION

16. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2025-41

De lever la séance.

La séance est levée à 18 h 25.

Le président,

La secrétaire,

Jean Houde

Monique Richer